

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
29 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le cinq avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
13 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procurations : 5
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS:** M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFFLE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON, M. MILES.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** Mme GUYADER à Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. COLIN, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, M. DAHIREL à M. RUBIANO.

**ETAIT ABSENT :** M. KERYHUEL.

Mme Régine LE NORMAND-BERNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.  
Le Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

**N° 2023 – 2 - VILLE – COMPTE DE GESTION 2022**

Les comptes de gestion du Trésorier Principal doivent être présentés, débattus et arrêtés chaque année par le Conseil Municipal en application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le compte de gestion 2022 du Trésorier Principal du budget principal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.**

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme**

LARMOR-PLAGE, le 6 avril 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

